



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

## COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

**No 17-2021 - séance du 31 mai 2021 - Orale**

**Construction d'une centrale photovoltaïque sur le bâtiment forestier (La Praz)  
Bouclément du préavis 15/2019**

Monsieur le président,  
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

La municipalité vous informe du bouclément du préavis suivant :

**15-2019 - Construction d'une centrale photovoltaïque sur le bâtiment forestier (La Praz)**

Préavis voté	CHF	160'000.00
Montant dépensé	CHF	191'235.15
Ecart négatif	CHF	31'235.15
Subside RU prévu	CHF	37'754.00
Subside RU encaissé	CHF	38'887.95
Ecart positif	CHF	1'133.95

La municipalité, profitant du changement de législation, a décidé le regroupement pour la consommation propre (RCP), afin de raccorder d'autres consommateurs, soit l'auberge de la Veveyse et la mini-step de la Praz.

L'investissement supplémentaire y relatif, non prévu dans le préavis, a permis d'encaisser un subside de rétribution unique (RU) légèrement plus important mais surtout permettra de mieux valoriser notre production photovoltaïque, vendue à des tiers plutôt que rachetée par la Romande Energie.

Merci de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic  
A. Bovay



Le secrétaire  
J. Steiner

St-Légier-La Chiésaz, le 25 mai 2021

M. Gérald Gygli, municipal

Copie : Bureau du conseil communal - Service des finances